

SEANCE DU 12 AVRIL 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, GADIOLLET Virginie, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, BERTHAUD Nadège, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 9 Votants : 10

Date de la convocation : 7 avril 2016

Madame Sandrine DUBOIS est nommée secrétaire de séance

Madame Nadège BERTHAUD a donné pouvoir à Madame Catherine DUC.

Vote du taux des taxes 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans l'optique de la fusion des 7 intercommunalités et donc de la création de l'agglomération du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, le conseil communautaire a voté le changement de régime fiscal de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Jusqu'au 31 décembre 2015, elle était soumise au régime de la fiscalité additionnelle. Désormais, elle sera régie par le régime de la fiscalité professionnelle unique, comme le sera la future agglomération.

Cette modification entraîne la suppression de la dotation de solidarité communautaire, la perception par la communauté de communes de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la baisse des taux des taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) de la communauté de communes afin de les aligner avec ceux pratiqués par les autres intercommunalités et ainsi faciliter la fusion. En conséquence, il est proposé que les communes augmentent leurs taux de façon proportionnelle à la baisse opérée par la communauté de communes afin qu'elles conservent leur niveau de recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 voix contre (Madame Catherine ARNAUD),

- **DECIDE** de voter de la façon suivante :

▪ Taxe habitation	13.38 %
▪ Taxe foncière bâti	13.42 %
▪ Taxe foncière non bâti	41.92 %

Adoption du compte administratif du budget principal 2015

Monsieur Le Maire s'est retiré au moment du vote et Madame Sandrine DUBOIS a pris la présidence du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 dont les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2015 : 93 943,61 €
- Résultat antérieur reporté : 148 680,61 €
- Résultat à affecter au budget 2016 : 170 802,48 €

- **Section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2015 : 55 340,57 €
- Résultat antérieur reporté : - 103 03,31 €
- Résultat à affecter au budget 2016 : - 47 691,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE et ARRETE, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Vote du compte de gestion du budget principal 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget principal.

Vote de l'affectation du résultat

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire présente les résultats qui seront affectés au budget principal 2016.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-DECIDE, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	+ 93 943,61
<u>B. Résultat antérieur reporté</u>	+ 148 680,61
<u>C. Résultat à affecter</u> = (A + B)	+ 242 624,22
D Solde d'exécution d'investissement (compte 001 en dépenses d'investissements)	- 47 691,74
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 24 130
<u>Besoin de financement (compte 1068 en recettes d'investissements) = D + E</u>	-71 821,74
EXCEDENT REPORTE (en recettes de fonctionnement : compte R 002)	+ 170 802,48

Vote du budget principal 2016

Monsieur le Maire présente la proposition de budget pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif général 2016 de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement : 608 204,48 €
- Dépenses de fonctionnement : 608 204,48 €

- Recettes d'investissement : 372 787,22 €
- Dépenses d'investissement : 372 787,22 €

Adoption du compte administratif du budget assainissement 2015

Monsieur Le Maire s'est retiré au moment du vote et Madame Sandrine DUBOIS a pris la présidence du Conseil.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement 2015 dont les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**
 - o Résultat de l'exercice 2015 : 8 244,47 €
 - o Résultat antérieur reporté : 54 047,89 €
 - o Résultat à affecter au budget 2016 : 62 292,36 €

- **Section d'investissement :**
 - o Résultat de l'exercice 2015 : 6 480,29 €
 - o Résultat antérieur reporté : 54 658,27 €
 - o Résultat à affecter au budget 2016 : 61 138,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
VOTE et ARRETE, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Vote du compte de gestion du budget assainissement 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget assainissement.

Vote de l'affectation du résultat du budget assainissement

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire présente les résultats qui seront affectés au budget principal 2016.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-DECIDE, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015		
	<u>A. Résultat de l'exercice</u>	+ 8 244,47
	<u>B. Résultat antérieur reporté</u>	+ 54 047,89
	<u>C. Résultat à affecter</u> = (A + B)	+ 62 292,36
D Solde d'exécution d'investissement (compte 001 en recettes d'investissements)		+ 61 138,56
E Solde des restes à réaliser d'investissement		0
<u>Besoin de financement (compte 1068 en recettes d'investissements) = D + E</u>		+ 61 138,56
EXCEDENT REPORTE (en recettes de fonctionnement : compte R 002)		+ 62 292,36

Vote du budget assainissement 2016

Monsieur le Maire présente la proposition de budget pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget assainissement 2016 de la façon suivante :

- Section d'exploitation
 - o Recettes : 89 685,82 €
 - o Dépenses : 89 685,82 €

- Section d'investissement
 - o Recettes : 75 624,38 €
 - o Dépenses : 75 624,38 €

Adoption du compte administratif du CCAS 2015

Monsieur Le Maire s'est retiré au moment du vote et Madame Sandrine DUBOIS a pris la présidence du Conseil.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du CCAS dont les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**
 - o Résultat de l'exercice 2015 : 1 572,31 €
 - o Résultat antérieur reporté : 2 988,91 €

Suite à la dissolution du CCAS, seul le compte administratif et le compte de gestion doivent être adoptés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
VOTE et ARRETE, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Vote du compte de gestion du CCAS 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget CCAS.

Subventions aux associations 2016

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions reçues au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré et à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer les subventions de la façon suivante :

- Demandes de subventions aux élèves inscrits dans des établissements extérieurs de Saint-Martin-Le-Châtel

CECOF Ambérieu – Anthony COMAS et Théo CHANEL.....	60.00 €
MFR Cormaranche-en-Bugey – Tessa GIROUD.....	30.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat : Amaury BERTHAUD.....	30.00 €

- Demandes de subventions des associations locales

Le football club.....	1 400 €
Le comité de fleurissement	600 €
La fanfare.....	170 €
La coopérative scolaire.....	2 300 €
L'Amicale des pompiers.....	658.50 €
Les Amis du Livre.....	24.00 €

-Demandes de subvention des associations extérieures

Association de prévention routière.....	100.00 €
La banque alimentaire de l'Ain.....	30.00 €

TOTAL.....5 402.50 €

- Questions et informations diverses

○ Repas du CCAS (Rapporteur : Catherine DUC)

Madame Catherine DUC informe le conseil municipal que tous les ans, lors du repas du CCAS, un groupe de musique ou un chanteur de variétés anime la fin de journée. Madame DUC propose au conseil de faire appel, cette année, à Mr Jo GARLET, chanteur et musicien pour 250 euros.

Le conseil municipal approuve ce choix.

○ CPINI (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur JACQUET informe le conseil municipal que trois jeunes de la commune souhaiteraient s'engager au sein du CPINI de la commune. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires.

- Compte-rendu de réunion

○ Assemblée Générale du SIEA (Rapporteur : Pierre-Yves BERNARD)

Monsieur BERNARD s'est rendu à l'AG du SIEA, le samedi 9 avril. Les principaux points ayant été abordés sont les suivants :

- Le budget principal du SIEA, le budget du « Reso Llain », et le budget annexe « Communication électronique » ont été votés. Les balances générales cumulées des trois budgets correspondent à 168 898 462,26 euros.
- Une augmentation des tarifs appliqués aux fournisseurs d'accès a été acceptée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)
- Le SIEA propose de modifier le fonctionnement de son assemblée en permettant aux communes de choisir plusieurs titulaires et suppléants qui siégeront au SIEA et d'organiser deux assemblées générales au lieu d'une seule.
- La question de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit a été abordée plusieurs fois, sans qu'une réponse claire ne soit apportée sur l'économie que cela apporterait à la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 12 AVRIL 2016